

À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

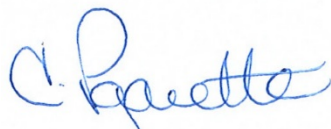
Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 14 juillet 2020, à huis clos sans public, et ce jusqu'à avis contraire par le Gouvernement du Québec, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	23, rue des Près
	Numéro de cadastre :	1 687 831
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la marge arrière gauche du garage isolé existant à 0,86 mètre au lieu de 0,9 mètre; • Réduire la marge arrière du garage isolé existant à 0,71 mètre au lieu de 0,9 mètre; • Réduire la marge arrière de la corniche du garage isolé existant à 0,39 mètre au lieu de 0,5 mètre; • Réduire la distance entre le garage isolé existant et la remise existante à 0,55 mètre au lieu de 2 mètres. <p>Afin de rendre le garage actuel conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>
2	Adresse civique :	Rue Omer-Lecompte
	Numéro de cadastre :	6 375 334
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la marge avant avec la rue privée à 8,40 mètres au lieu de 10,6 mètres; • Réduire la marge d'isolement latérale minimale gauche par rapport à la ligne de lot à 3,10 mètres au lieu de 6 mètres; • Réduire la marge d'isolement arrière minimale par rapport à la ligne de lot à 8,40 mètres au lieu de 9 mètres; • Réduire la marge entre le stationnement et le mur du bâtiment principal à 2 mètres au lieu de 3 mètres. <p>Afin de rendre la construction du bâtiment conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>
3	Adresse civique :	50 rue Dupont
	Numéro de cadastre :	3 506 102
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire de type dôme alors que le règlement ne le permet pas. <p>Afin de rendre l'implantation d'un bâtiment accessoire conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>
4	Adresse civique :	131, chemin de la Rivière Rouge
	Numéro de cadastre :	2 045 140
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la marge avant du bâtiment principal à 12,06 mètres au lieu de 15 mètres; <p>Afin de rendre conforme le bâtiment principal actuel conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>

En vertu de l'arrête ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute personne intéressée qui désire se faire entendre lors de cette séance par les demandes de dérogations mineures doit s'adresser, **par écrit avant 18 h 30**, auprès de la soussignée, à greffe@coteau-du-lac.com ou dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville sis au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac, Qc, J0P 1B0.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 17^e jour du mois de juin 2020.



Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière